



État des résultats des activités d'une entreprise agricole

- Pour obtenir plus de précisions sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4003.

Identification			
Votre nom		Votre numéro d'assurance sociale	
Nom de la ferme		Numéro de compte de programme (15 caractères)	
Adresse de la ferme		Ville	Province ou territoire
		Postal code	
Exercice	Année	Mois	Jour
du :			
	au :	Année	Mois
			Jour
L'année 2013 était-elle votre dernière année d'exploitation?			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Produit ou service principal		Code d'activité économique (selon le chapitre 2 du guide T4003)	
Méthode de comptabilité		Numéro d'inscription de l'abri fiscal	
<input type="checkbox"/> de caisse <input type="checkbox"/> d'exercice			
		Numéro d'entreprise de la société de personnes (9 chiffres)	
		Votre quote-part de la société de personnes %	
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire			

Activités des entreprises sur Internet	
À partir de combien de pages ou sites Web votre entreprise tire-t-elle des revenus? Inscrivez « 0 », s'il y a lieu. _____	
Veuillez fournir les adresses des principales pages ou sites Web (aussi connu comme adresse URL) :	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
Pourcentage de vos revenus bruts générés par vos sites Web et pages Web. (Si vous n'avez aucun revenu brut généré par l'Internet, inscrivez « 0 ») _____ %	

Revenus

Blé.....	9371		
Avoine.....	9372		
Orge.....	9373		
Céréales mélangées.....	9374		
Maïs.....	9375		
Canola.....	9376		
Graines de lin.....	9377		
Soja.....	9378		
Autres céréales et oléagineux.....	9370		
Fruits.....	9421		
Pommes de terre.....	9422		
Légumes (autres que les pommes de terre).....	9423		
Tabac.....	9424		
Autres récoltes.....	9420		
Produits de serre et de pépinière.....	9425		
Récoltes de fourrage ou semences.....	9426		
Vente de bétail			
Bovins.....	9471		
Porcs.....	9472		
Volaille.....	9473		
Ovins.....	9474		
Autres spécialités de bétail.....	9470		
Lait et crème (sauf les subventions pour produits laitiers).....	9476		
Oeufs.....	9477		
Autres produits.....	9520		
Paiements provenant de programmes			
Subventions pour produits laitiers.....	9541		
Assurance-récolte.....	9542		
Autres versements.....	9540		
Dégrèvements.....	9570		
Travail à façon et à contrat et louage de machinerie.....	9601		
Produits d'assurance.....	9604		
Ristournes.....	9605		
Autres revenus (précisez).....			
	9600		
Revenu brut – Total des montants ci-dessus (inscrivez ce montant à la ligne 168 de votre déclaration de revenus).....	9659		

Revenu net (perte nette) avant rajustements

Revenu brut (selon la ligne 9659 à la page 2)				a
Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement)				
Contenants et ficelles	9661			
Engrais et chaux	9662			
Pesticides (herbicides, insecticides, fongicides)	9663			
Semences et plantes	9664			
Fourrage, suppléments, paille et litière	9711			
Achat de bétail	9712			
Honoraires de vétérinaire, médicaments et droits de monte	9713			
Dépenses de machinerie				
Réparations, permis et assurances	9760			
Essence, carburant diesel et huile	9764			
Réparations de bâtiments ou de clôtures	9795			
Défrichage, nivellement ou drainage de terrains	9796			
Primes d'assurance-récolte	9797			
Travail à façon et à contrat et louage de machinerie	9798			
Électricité	9799			
Chauffage	9802			
Remboursement de paiements en trop provenant d'un programme d'assurance	9803			
Assurances	9804			
Intérêts	9805			
Frais de bureau	9808			
Frais comptables et juridiques	9809			
Impôts fonciers	9810			
Loyers (terrains, bâtiments et pâturages)	9811			
Salaires, traitements et avantages (y compris les cotisations de l'employeur)	9814			
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA)	9819			
Petits outils	9820			
Rajustement obligatoire de l'inventaire inclus en 2012	9937			
Rajustement facultatif de l'inventaire inclus en 2012	9938			
Autres dépenses				
Total des autres dépenses (Lisez la section A, colonne 5, à la page 5)	9790			
Total partiel des dépenses				
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles	9935			
Déduction pour amortissement (selon la section A, à la page 5)	9936			
Total des dépenses agricoles (total des trois lignes ci-dessus)	9898			
Revenu net (perte nette) avant rajustements (montant a moins montant b)				9899
Rajustement facultatif de l'inventaire inclus en 2013				9941
Rajustement obligatoire de l'inventaire inclus en 2013				9942
Total des trois lignes ci-dessus				

Votre revenu net (perte nette)

Votre quote-part du montant c				d
Plus : Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année	9974			
Total (montant d plus ligne 9974)				
Moins – Autres montants déductibles de votre part du revenu net (de la perte nette) de la société de personnes (selon le tableau à la page 4)				9943
Revenu net (perte nette) après rajustements (ligne e moins ligne f)				
Moins – Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (votre part de la ligne 3 selon le tableau à la page 4)				9945
Votre revenu net (perte nette) (montant g moins ligne 9945) (inscrivez ce montant à la ligne 141 de votre déclaration de revenus)				9946

Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

Total (inscrivez le au montant f à la page 3)	

Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage				
Électricité				
Assurances				
Entretien				
Intérêt hypothécaire				
Impôts fonciers				
Autres revenus (précisez)				
Total partiel				
Moins : Partie pour usage personnel				
Total partiel				
Plus :				
Déduction pour amortissement (partie « affaires » seulement)				
Montant reporté des années précédentes				
Total partiel				1
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (montant g de la page 3) – si négatif, inscrivez « 0 »				2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'année d'imposition suivante (montant 1 moins montant 2) – si négatif, inscrivez « 0 »				
Déduction admissible (le moins élevé du montant 1 et 2 ci-dessus) – inscrivez votre part du montant à la ligne 9945 à la page 3.				3

Renseignements sur les autres associés

Nom de l'associé				
Ville	Province ou territoire	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Ville	Province ou territoire	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Ville	Province ou territoire	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Ville	Province ou territoire	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%

Détails du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	9931	
Retraits de l'entreprise en 2013	9932	
Apports de capital à l'entreprise en 2013	9933	

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)

1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (lisez les sections B et C ci-dessous)	4 Produit des dispositions de l'année (lisez les sections D et E ci-dessous)	5* FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année 1/2 x (col. 3 moins col. 4) si négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux (%)	9 DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant ajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA à l'égard des biens de la partie XI – Inscrivez à la ligne 9936 de la page 3, la partie « affaires » de ce montant **moins** le montant de DPA sur les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise.**

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 9600, « Autres revenus », à la page 2. S'il y a un montant positif dans cette colonne, alors qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9790, « Autres dépenses », à la page 3. Notez toutefois qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard des biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, lisez le chapitre 3 du guide T4003.

** Pour en savoir plus au sujet de la DPA sur l'utilisation commerciale de la résidence, lisez la section « Règles spéciales », au chapitre 3 du guide T4003.

Biens de la partie XVII (acquis avant 1972)							
1 Année d'acquisition	2 Genre de bien	3 Mois de la disposition	4 Coût (usage commercial)	5 Taux (%)	6 DPA de l'année	7 DPA totale pour cette année et les années précédentes	

Inscrivez le total des lignes i et ii à la ligne 9936, à la page 3. **Total de la DPA à l'égard des biens de la partie XVII**

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'équipement durant l'année 9925

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'immeubles durant l'année 9927

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne devraient pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4003 pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'équipement durant l'année 9926

Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne devraient pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4003 pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'immeubles durant l'année 9928

Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total des acquisitions de terrains durant l'année	9923	
Produit total des dispositions de terrains durant l'année	9924	

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard de terrains. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide T4003.

Section G – Détails des acquisitions et dispositions de contingents durant l'année

Coût total des acquisitions de contingents durant l'année	9929	
Produit total des dispositions de contingents durant l'année	9930	

Remarque : Les contingents sont des dépenses en capital admissibles. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 4 du guide T4003.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise		1	
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition		2	
Carburant et huile		3	
Intérêts (voir tableau B ci-dessous)		4	
Assurances		5	
Droits d'immatriculation et permis		6	
Entretien et réparation		7	
Frais de location (voir tableau C ci-dessous)		8	
Autres dépenses (précisez)		9	
		10	
Total des dépenses de véhicule à moteur (total des montants 3 à 10)		11	
Partie affaires : $\left(\frac{\text{montant 1 :}}{\text{montant 2 :}} \right) \times \text{montant 11 :}$		=	12
Frais de stationnement liés aux activités commerciales			13
Assurance d'affaires supplémentaire			14
Dépenses de véhicule à moteur admissibles : (Total des montant 12, 13 et 14)			
Incrivez ce montant à la ligne 9819 à la page 3			

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A, à la page 5.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice			A
\times le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)		=	B
Frais d'intérêt admissibles : (le moins élevé du montant A ou B) - inscrivez le au montant 4 du tableau A ci-dessus			

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2013 pour le véhicule			1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2013 pour le véhicule			2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2013 et les exercices précédents			3
Prix de détail suggéré par le fabricant			4
Le plus élevé entre montant 4 ou (35 294 \$ + TPS* et TVP, ou TVH* sur 35 294 \$) \blacktriangleright		\times	=
montant 5			5
$[(800 \$ + \text{TPS}^* \text{ et TVP ou } 800 \$ + \text{TVH}^*) \times \text{montant 3}] \blacktriangleright$		-	montant 2 :
montant 6			6
$[(30\ 000 \$ + \text{TPS}^* \text{ et TVP ou TVH}^* \text{ sur } 30\ 000 \$) \times \text{montant 1}]$		=	montant 5
montant 7			7
Frais de location admissibles : le moins élevé des montants 6 ou 7 (inscrivez le au montant 8 du tableau A ci-dessus)			

* Utilisez le taux de 5 % pour la TPS et le taux applicable à votre province pour la TVH.